



Nombre maximum de tantièmes détenu par un copropriétaire

Par **dinag**, le **22/02/2017 à 14:37**

Bonjour, lors d'une AG, un copropriétaire détenait 3 pouvoirs pour un total de 2079 tantièmes. Les présents ou représentés totalisaient 3410 tantièmes. Détenant la majorité des voix il a pu faire "la pluie et le beau temps". Est-ce normal ? Pour info la copropriété a 5000 tantièmes. Merci pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **22/02/2017 à 15:37**

Bonjour, Il n'est pas interdit qu'un copropriétaire soit majoritaire à l'assemblée, avec ou sans pouvoir.

Par **dinag**, le **22/02/2017 à 16:40**

Merci pour votre réponse. Bien cordialement.